



REPUBLIQUE DE GUINEE

\*\*\*\*\*

Travail – Justice – Solidarité



Agence Nationale de l'Assainissement  
et de la Salubrité Publique

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

-----  
AGENCE NATIONALE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITE PUBLIQUE  
ANASP

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

### RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS POUR L'ELABORATION D'UN MANUEL DE SUIVI-EVALUATION ET LA MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNEES POUR L'ANASP

L'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique est un EPA relevant du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation qui bénéficie d'une subvention de fonctionnement assurée par le BND.

A cet effet, elle veut dédier une enveloppe de cette subvention pour réaliser une activité technique prévue dans son PTAB 2023.

L'objectif de cet AMI est de procéder au recrutement d'un cabinet de consultants pour l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation et la conception d'une Base de données en faveur de l'Agence, pour une durée de 60 jours calendaires.

L'ANASP invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services cités-haut.

#### **Services attendus du cabinet de consultants recruté**

Le cabinet assurera, pour le compte de l'ANASP ces missions suivantes :

- Analyser la mise en œuvre des activités de l'agence en matière de suivi-évaluation :
  - o Décrire et établir la hiérarchie des besoins de l'agence sur la base de ses documents stratégiques référentiels de manière à permettre de : i) suivre la mise en œuvre de ses activités et les résultats qui en découlent- au plan quantitatif et qualitatif ; ii) mesurer les effets attendus des activités réalisées par l'agence en terme d'impacts et de changements ;

- Lister et classer la situation de base des activités, les indicateurs clés de performance, les objectifs à atteindre, les moyens de vérification sur la base de son cadre logique selon leur niveau de collecte, leur source, leur degré de complexité et leur périodicité ;
- Analyser les demandes spécifiques des partenaires de mise en œuvre des activités de l'ANASP selon leurs perspectives : (locales, régionales et nationales) ;
- Lister, classer et décrire les indicateurs selon leurs sources : externe/interne, locale/communautaire, régionale/nationale et leur destination ;
- Décrire un processus de mise en place du système de suivi-évaluation de l'agence ;
  - Faire une analyse comparative des forces et faiblesses des moyens, des pratiques et des outils utilisés par l'agence en matière de suivi-évaluation
  - Proposer un ensemble cohérent, solide et harmonisé de méthodes et outils de suivi-évaluation déjà en place ou à étendre.
- Elaborer un jeu exhaustif d'outils et de mécanismes de suivi-évaluation pour l'ensemble des besoins des activités de l'agence :
  - Guide descriptif de la situation de référence et leurs indicateurs ;
  - Fiches de collecte d'information ;
  - Fiches de suivi des indicateurs ;
  - Tableaux de mesure de performance et de rendement ;
  - Tableau de mesure des résultats ;
  - Spécifications techniques de la base de données pour le classement, l'archivage et la valorisation
  - Spécifications techniques de la base de données et cartographiques pour le classement et l'archivage des données statistiques de l'Agence.
- Elaborer un parcours de formation aux outils de suivi-évaluation à utiliser au cours de la mise en œuvre des activités de l'Agence :
  - Qui privilégie l'apprentissage par l'action.
  - Qui valorise les compétences et savoir-faire des cadres de l'Agence
- Produire le projet de manuel de suivi et d'évaluation ;

- Produire la version finale du manuel de suivi et d'évaluation prenant en compte les amendements apportés sur la version provisoire.

### **Critères d'éligibilité des candidats**

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux cabinets de consultants, aux bureaux d'études, seuls ou en groupement.

Les critères d'éligibilité à un financement du BND sont spécifiés dans les dispositions du code de la passation des Marchés qui constitue la base légale régissant le secteur en République de Guinée.

### **Critères de sélection des candidats**

Les candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires, en fournissant un maximum 5 références, et en précisant les caractéristiques et couts des services réalisés et les contrats, rôle dans les groupements éventuels (s'il y en a), année de réalisation, clients profils des ressources humaines utilisées, etc. Les candidats doivent obligatoirement fournir des attestations de service fait dûment certifiées par les maitres d'ouvrage pour des services similaires. Les candidats s'efforceront à se limiter à des références plus pertinentes (-de 10 ans à compter de 2022). Les dossiers ne devront pas excéder 40 pages.

L'Agence examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- La nature des activités du candidat et le nombre d'expérience générale ;
- L'organisation technique et managériale du cabinet, le nombre de personnels professionnels et leurs qualifications générales ;
- Le soutien des correspondants/ partenaires locaux ;

- En cas de groupement, son mandataire ainsi que tout membre ayant son siège en dehors du pays du client devront remplir chacun de ces critères.

Une candidature ne répondant pas à l'une de ces quelconques exigences sera écartée.

### **Modalités de soumission des déclarations d'intérêt des candidats**

Les candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en groupement. Si un candidat (y compris le membre d'un groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées.

Si le candidat est constitué en Groupement, la manifestation doit inclure :

- Une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres ; ou
- Une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme sous-traitants.

La déclaration d'intégrité signée doit nécessairement faire partie du dossier de candidature.

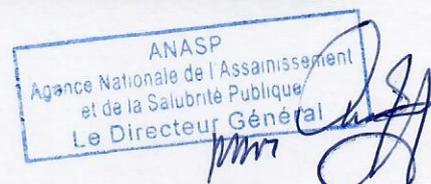
Les manifestations d'Intérêt doivent être déposées en trois exemplaires (1 original et deux copies) sous plis fermé à l'adresse ci-dessus, au plus tard **le 12 Octobre 2023 à 16 heures 00 GMT.**

**L'ouverture des plis est prévue pour le 13 Octobre 2023 à 12 heures 00 GMT.**

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes : de 9h à 16h 00 mn du lundi au jeudi et de 9h à 13h 00 mn GMT le vendredi.

Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité  
Publique, Monsieur Issa DIAKITE, Immeuble Koula, 1<sup>er</sup>  
étage, Quartier Almama, Commune de Kaloum, Guinée-  
Conakry Tél : + 224 621 12 51 16, courrier :  
[faralakapore@yahoo.fr](mailto:faralakapore@yahoo.fr) / 224 623 34 73 60, courrier :  
[oularebangaly2014@gmail.com](mailto:oularebangaly2014@gmail.com)

**Le Directeur Général de l'ANASP**



**Issa DIAKITE**